

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 3

Chef de service des services sécurité incendie et assistance à personne

Public visé :

- Futur chef de service incendie en ERP (Etablissement recevant du public) ou IGH (Immeuble de grande hauteur)

Prérequis d'accès à la formation :

- Être titulaire de l'ERP2, de l'IGH2 ou du SSIAP2 et avoir exercé ces fonctions pendant au moins 3 ans ou être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV de l'éducation nationale. Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical moins de trois mois). Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS, PSC 1 de moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. Satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation, de la capacité à rédiger une main courante.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de diriger le service assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP, conseiller le chef d'établissement, définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours et gérer le budget du service

Durée :

- 10 jours soit 216 heures

Nombre de participants :

- Minimum 1 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, vidéos et supports numérique contenant la réglementation
- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Examen final effectué par un jury avec QCM + étude de cas sur plans + entretien avec le jury

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation
- Certificat SSIAP 2 - Chef d'équipe des services sécurité incendie et assistance à personne

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Le feu et ses conséquences : le phénomène, le comportement du feu, la mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments : matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.

La réglementation incendie : organisation générale, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, accessibilité des personnes handicapées.

Gestion des risques : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.

Conseils au chef d'établissement : information de la hiérarchie, veille réglementaire

Relations avec les commissions de sécurité : les différentes commissions et leurs missions, les documents à transmettre.

Management de l'équipe de sécurité : organisation du service, encadrement, responsabilité civile et pénale.

Budget du service sécurité : suivi budgétaire, investissements, suivi des contrats de maintenance.